

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 mai 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Troussel
M. Molossi donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 07-05 du 19 mai 2022

PARC DÉPARTEMENTAL DES SPORTS DE MARVILLE – CRÉATION DE TERRAINS DE RUGBY POUR L'ENTRAÎNEMENT DES JOP 2024 – CONVENTION D'OBJECTIFS TRIPARTITE AVEC LA SOLIDÉO ET PARIS 2024.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°18-2 du 14 avril 2022 relative au parc départemental des sports de Marville – Nouvelles ambitions sportives et inclusives – Projet de modernisation et aménagements sportifs,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention d'objectifs, dont projet ci-annexé, à conclure avec la société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) et l'association Paris 2024 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques (COJO) régissant les rapports entre le Département, la SOLIDEO et Paris 2024 relative à la réalisation de quatre terrains de rugby au parc départemental des sports de Marville ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

M. Troussel, M. Constant

M. Troussel pour COJO Paris 2024 et M. Constant pour la SOLIDÉO

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.